



COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance du 23 mars 2021

RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 33
Voix favorables : 33
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

DELIBERATION
N° CFVU-2021-03-PMD-069



relative au régime des études et contrôle des connaissances et compétences du

Master
Domaine Droit, Economie, Gestion
Mention
Parcours
Pour l'année universitaire

- Vu le code de l'éducation, et notamment :
 - les articles L613-3 à L613-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance des diplômes,
 - son article L.712-6-1 relatif aux compétences de la CFVU,
 - les articles D123-12 à D123-14 relatifs à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur,
 - les articles D613-1 à D613-13 relatifs aux grades, titres et diplômes,
 - les articles D613-17 à D613-25 relatifs aux diplômes en partenariat international,
 - les articles D613-26 à D613-30 relatifs aux étudiants handicapés,
 - les articles D719-181 à 184 relatifs à la rémunération des services de formation proposés dans le cadre de leur mission de coopération internationale par les établissements publics d'enseignement supérieur,
 - les articles R613-32 à R613-37 relatifs à la validation des études supérieures antérieures et validation des acquis de l'expérience,
 - les articles D613-38 à D613-50 relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié par l'arrêté du 30 juillet 2018 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Vu l'arrêté du 6 juillet 2017 fixant la liste des compatibilités des mentions du diplôme national de licence avec les mentions du diplôme national de master,
- Vu l'arrêté d'accréditation relatif au contrat quinquennal 2021-2025,
- Vu la délibération du CA relative aux capacités d'accueil, et aux modalités d'admission au titre de l'année concernée,
- Vu la décision du CA du 23 novembre 2004 relative au statut de l'élève étudiant,
- Vu la charte des examens en vigueur,
- Vu l'avis du conseil de faculté en date du

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, adopte le régime des études et contrôle des connaissances et compétences du Master , Domaine Droit, Economie, Gestion, Mention Parcours .

I - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 **Objectifs de la formation**

Le Master 2 Droit, Économie, Gestion, mention Droit International et droit européen, parcours LLM International Aviation Law est une formation, enseignée intégralement en anglais, ayant pour objectif d'apporter une expertise internationale aux professionnels du domaine de l'aviation et aux étudiants souhaitant se spécialiser dans ce domaine, grâce à une approche interdisciplinaire des principaux défis juridiques auxquels est confronté le secteur.

ARTICLE 2 **Conditions d'accès**

L'admission en deuxième année de ce Master dépend des capacités d'accueil et est subordonnée à un concours ou à l'examen d'un dossier. L'admission est prononcée par le Président de l'université sur proposition de la commission d'admission.

Cette formation est ouverte aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine.

Ont vocation à être admis à s'inscrire Master deuxième année domaine Droit, Economie, Gestion mention Droit International et droit européen parcours LLM International Aviation Law les étudiants ou stagiaires ayant été sélectionnés en première année d'un Master en droit, mention droit international et droit européen de l'université Toulouse Capitole, et ayant validé 60 crédits au titre de ce Master 1, après accord de la commission pédagogique.

Sont également admis à candidater :

- les personnes justifiant d'une expérience professionnelle significative en lien avec le secteur aéronautique ;
- les titulaires d'un diplôme d'ingénieur ;
- les titulaires du titre d'avocat dans leur pays d'origine ;
- les titulaires internationaux d'une Licence / Bachelor justifiant de 4 années d'enseignement dans leur pays d'origine. Les parcours non juridiques sont admis (sciences, management, économie...).

La sélection se fait sur dossier après vérification du niveau d'anglais. Un entretien de motivation peut être mis en place.

ARTICLE 3 **Redoublement**

Le redoublement est soumis à l'appréciation du président du jury du diplôme.

Il est possible pour tout candidat qui en fait la demande au moment de sa première inscription de valider les modules du Master 2 en deux années. Dans ce cas, les droits d'inscription et les frais de formation sont acquittés une seule fois. Tout module non acquis (isolément ou par compensation) la première année pourra être passé l'année suivante. Tout module doit être suivi dans son intégralité.

ARTICLE 4 **Mobilité Internationale – Césure**

Les dispositions favorisant la mobilité internationale des étudiants sont applicables aux étudiants inscrits dans cette formation, selon la procédure prévue par l'arrêté du Président de l'Université Toulouse 1 Capitole en date du 10 octobre 2011 relatif à la mobilité internationale.

Une période de césure constitue "une période pendant laquelle un.e étudiant.e, inscrit.e dans une formation initiale d'enseignement supérieur, suspend temporairement ses études dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle, soit en autonomie, soit encadré dans un organisme d'accueil en France ou à l'étranger." (Décret n°2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la césure d'études supérieures).

La césure ne peut être supérieure à deux semestres consécutifs, le début de la période de césure doit correspondre avec celui d'une année universitaire.

Les calendriers et procédures sont fixées par la présidente de l'établissement.

TITRE II – ENSEIGNEMENTS

ARTICLE 5 **Organisation de la formation**

La formation est organisée sur deux semestres. Elle est composée d'unités d'enseignement (UE) donnant droit à des crédits (ECTS).

Le premier semestre comprend 2 unités d'enseignement, le second semestre, 5 unités d'enseignement. Chaque semestre totalise 30 crédits.

Le contenu des UE et les modalités de contrôle des connaissances sont explicitées en annexe du présent document.

ARTICLE 6 **Stage ou projet tuteuré**

Chaque étudiant devra réaliser un stage obligatoire d'une durée minimum de 12 semaines. Le cas échéant, le stage peut être remplacé par la réalisation d'un projet tuteuré, en particulier pour les participants relevant de la formation continue, pour lesquels le projet tuteuré est obligatoire.

A l'issue de ce stage ou projet tuteuré l'étudiant en fait une restitution écrite qui est évaluée et fait l'objet d'une soutenance orale. Les modalités de restitution par l'étudiant et d'évaluation du stage sont précisées par le responsable du Master.

TITRE III - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES

ARTICLE 7 **Organisation des examens**

Il existe une session d'examen unique organisée annuellement.

ARTICLE 8 **Modalités d'évaluation de la session unique**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des examens terminaux écrit et/ou oraux. Ces examens peuvent être organisés le samedi (cf annexe 1).

UE 1 : Cas pratique écrit d'une durée de 3 heures noté sur 20 (300 points au total)

UE 2 : Cas pratique écrit d'une durée de 3 heures noté sur 20 (300 points au total)

UE 3, 4, 5 et 6 : une note de contrôle continu notée sur 10 pour chacune des UEs (40 points au total pour chaque UE) ; une épreuve orale unique, commune aux 4 UEs, notée sur 10 (160 points au total) ;

UE 7 : Le stage ou projet tuteuré fait l'objet d'un rapport et d'une soutenance orale notée sur 20 (280 points au total).

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant se verra affecter une note de 0/20 à la matière concernée. Les justificatifs d'absence à une épreuve terminale doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours calendaires qui suivent la fin de la session d'examen.

L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique.

Le président autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.

ARTICLE 9 **Prévention du plagiat / Charte des examens**

Tout étudiant a la responsabilité de prendre connaissance et de respecter la charte des examens en vigueur dans l'établissement.

ARTICLE 10 **Bonifications**

Les modalités de valorisation des bonifications et la liste des enseignements donnant lieu à bonification sont en annexe du présent arrêté.

La bonification est uniquement valable au titre de l'année universitaire en cours.

TITRE IV - VALIDATION ET ADMISSION

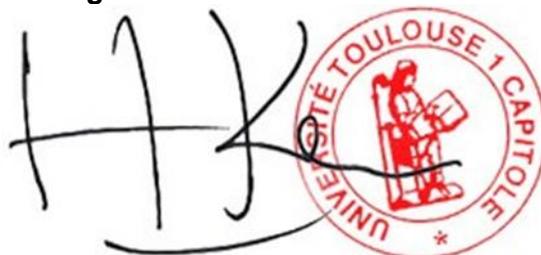
ARTICLE 11 **Délivrance du diplôme de master**

Dans la mesure où les deux semestres ont été validés, l'obtention du diplôme de master donne lieu aux mentions suivantes :

- PASSABLE : Quand la note moyenne est comprise entre 10 et 11,99
- ASSEZ BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 12 et 13,99
- BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 14 et 15,99
- TRES BIEN : Quand la note moyenne est au moins égale à 16

Fait à Toulouse, le 23 mars 2021

Hugues KENFACK



Le Président de la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire

PJ : Annexes

Annexe 1 : Maquette de l'année de formation

Annexe 2 : Annexe descriptive des compétences

Annexe 3 : liste des bonifications proposées par la
composante dans le cadre de la formation

2e année de Master mention Droit International et Droit européen Parcours LLM INTERNATIONAL AVIATION LAW

Semestre 3	Enseignements	Statut	Crédits	Heures CM	Modalités d'évaluation	Points	Total Points Enseignement
Bloc de connaissances spécialisées 1							
<i>Evaluer et sécuriser l'activité de l'entreprise du secteur aérien pour minimiser le risque juridique et prévenir les litiges</i>							
UE1	CORE MODULE 1 – Aerospace legal framework			65	Écrit – cas pratique de 3 heures	20	300
				15			
	Private international law	Obligatoire	15	15			
	Dispute resolution (litigation / ADR / arbitration)			10			
	Public international law			15			
	Aviation international and European framework						
Intellectual property in the aviation sector	10						
Bloc de connaissances spécialisées 2							
<i>Accompagner la mise en œuvre de la réglementation dans l'entreprise du secteur aérien pour respecter les impératifs managériaux et de compliance</i>							
UE2	CORE MODULE 2 – Aerospace economics & management			60	Écrit – cas pratique de 3 heures)	20	300
				10			
	Compliance in the aviation sector	Obligatoire	15	10			
	Aviation economics			15			
	Aerospace management			10			
	Insurance issues in the air sector			10			
	Sustainable development and air transport			5			
Aviation historical and geopolitical landmarks							
TOTAL semestre 3			30	125		40	600

Semestre 4	Enseignements	Statut	Crédits	Heures CM	Modalités d'évaluation	Points	Total Points Enseignement		
	SPECIALIZED MODULES			185		CC	Oral		
UE3	Bloc de connaissances spécialisées 3 <i>Sécuriser le risque juridique lié aux spécificités des contrats du secteur aérien/aéronautique</i>			60	Obligatoire	4	Contrôle continu + Épreuve orale commune aux UE 3 4 5 et 6	10	10
	Contracts and financing								
	Sales, purchase and support contracts			15					
	Guarantees			10					
	Aircraft financing			15					
Export control			10						
Aviation and competition law			10						
UE4	Bloc de connaissances spécialisées 4 <i>Mettre en œuvre les obligations de sécurité et de responsabilité de l'entreprise du secteur aérien en conformité avec la réglementation du secteur aérien</i>			80	Obligatoire	4	Contrôle continu + Épreuve orale commune aux UE 3 4 5 et 6	10	10
	Security-Safety-Liability								
	Aviation security			10					
	Aviation safety and accident investigation			10					
	Carriers liability / passengers' rights			20					
Data protection in aviation			20						
Human factors			20						
UE5	Bloc de connaissances spécialisées 5 <i>Maîtriser la législation des zones aéroportuaire pour en optimiser la gestion</i>			25	Obligatoire	4	Contrôle continu + Épreuve orale commune aux UE 3 4 5 et 6	10	10
	Airports								
	Airport construction, ownership and management models			15					
Airport facilitation and slots management			10						
UE6	Bloc de connaissances spécialisées 6 <i>Acquérir des connaissances techniques pour répondre aux obligations juridiques liées à la navigabilité des aéronefs</i>			40	Obligatoire	4	Contrôle continu + Épreuve orale commune aux UE 3 4 5 et 6	10	10
	Aircraft & U.A.V.								
							320		

	Drones regulatory framework Aerospace engineering (aircraft, air transport system) Airworthiness	Obligatoire	4	15 15 10			
Blocs de compétences transversales : <i>Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés</i> <i>Appui à la transformation en contexte professionnel</i> <i>Communication spécialisée pour le transfert des connaissances</i> <i>Usage avancé et spécialisé des outils numériques</i>							
UE7	Au choix : Stage ou projet tuteuré	Obligatoire	14		Rapport + soutenance orale	20	280
TOTAL semestre 4			30	185		40	600
TOTAL ANNEE			60	310		80	1200

ANNEXE DESCRIPTIVE DES COMPETENCES

Intitulé du bloc	Compétences
Blocs de compétences disciplinaires	
Evaluer et sécuriser l'activité de l'entreprise du secteur aérien pour minimiser le risque juridique et prévenir les litiges	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi de certains précontentieux et contentieux commerciaux, en interne ou en supports des avocats - Déclencher des procédures de modes alternatifs de résolution des conflits selon le cas d'espèce et son contexte - Conseiller l'entreprise sur les problématiques de conflit de loi inhérentes au droit aérien afin de sécuriser les contrats et prévenir les litiges - Conseiller et accompagner l'entreprise pour assurer l'application et le respect des règles européennes et internationales liées à l'aviation - Sécuriser les risques juridiques liés à la réglementation aérienne et anticiper ses évolutions
Accompagner la mise en œuvre de la réglementation dans l'entreprise du secteur aérien pour respecter les impératifs managériaux et de compliance	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'entreprise à la mise en place de bonnes pratiques managériales pour tenir compte des impératifs de compliance et d'assurance propre au secteur aérien - Participer à l'élaboration de politiques commerciales dans leur dimension juridique - Evaluer le risque lié à l'activité de l'entreprise aérienne et le traduire en termes assurantiels - Participer à l'élaboration d'une politique RSE en tenant compte des normes et des contraintes sectorielles
Sécuriser le risque juridique lié aux spécificités des contrats du secteur aérien/aéronautique	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer les risques contractuels, afin de proposer des mesures d'atténuation des risques pertinentes et approuvées - Rédiger et négocier des contrats pour assurer le développement des affaires et la vente de services en respectant le cadre concurrentiel et les contraintes d'exports - Créer, rédiger et mettre à jour une bibliothèque de clauses adaptées pour tenir compte des différents contextes culturels ou commerciaux - Maîtriser les outils juridiques liés aux garanties de financement et leur impact sur les coûts de crédit - Assurer le suivi de dossiers de flottes pour optimiser le financement (leasing, fin de financement, option d'achat...)
Mettre en œuvre les obligations de sécurité et de responsabilité de l'entreprise du secteur aérien en conformité avec la réglementation du secteur aérien	<ul style="list-style-type: none"> - Construire une réponse adaptée à la situation du client en mettant en œuvre la réglementation en vigueur et en respectant les engagements et obligations de la compagnie ou l'entreprise - Définir l'impact financier de la mise en œuvre des règles de responsabilité en cas d'accident aérien. Comprendre les facteurs de causalité humains dans le processus accidentel - Concevoir des procédures en matière de traitement des réclamations et de dédommagement en veillant à la qualité de la relation commerciale avec le client - Participer à la définition de la politique de gestion des données client pour tenir des règles de sécurité internationale
Acquérir des connaissances techniques pour répondre aux obligations juridiques liées à la navigabilité des aéronefs	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer et/ou faire respecter la réglementation aéronautique générale et réglementation spécifique à l'exploitation d'aéronefs télépilotes civils à usage professionnel (drones) - Intervenir sur les questions de navigabilité des aéronefs dans le domaine aéronautique pour assurer la conformité aux réglementations et normes - Assurer le suivi des procédures de certification en terme de navigabilité (EASA, FAA ICAO SARPs...)
Maîtriser la législation des zones aéroportuaire pour en optimiser la gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les règles et procédures liées à la régulation de l'information, des ressources aéroportuaires, des ressources liées à la piste et/ou des équipes et personnels navigants - Participer à l'affectation, la régulation et l'optimisation de ressources en combinant de multiples paramètres : contraintes réglementaires, procédures, contraintes techniques d'exploitation, contraintes commerciales, conditions - Participer à la conception d'un business plan pour une zone aéroportuaire en tenant compte des contraintes (investisseurs, partenariats, concession, commercialisation...)

Blocs de compétences transversales

Usage avancé et spécialisé des outils numériques	<ul style="list-style-type: none">- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.- Utiliser les principaux logiciels professionnels- Se servir de manière autonome des outils numériques
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	<ul style="list-style-type: none">- Mobiliser et intégrer des nouveaux savoirs pour résoudre des problématiques- Développer une conscience critique- Conduire une analyse réflexive- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
Communication spécialisée pour le transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none">- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
Appui à la transformation en contexte professionnel	<ul style="list-style-type: none">- Gérer des contextes professionnels et/ou des études complexes- Analyser ses actions en situation professionnelle- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale et développer une politique de RSE



ANNEXE 2 – BONIFICATIONS

Les enseignements donnant lieu à bonification semestrielle sont listés ci-dessous :
Pour chaque semestre, un maximum de 2 bonifications dont bénéficie l'étudiant est plafonné à 2 x 2% du total des points du semestre.
Les notes obtenues dans chacun des enseignements participant à la bonification sont notées sur 20. Seuls les points supérieurs à 10 de chacune des notes sont pris en compte et cumulés,
sans que la note finale de bonification puisse excéder 20/20.
Les modalités d'évaluation des enseignements donnant lieu à bonification semestrielle sont communiquées par le service ou par l'enseignant en charge de leur organisation, un mois au plus tard après le début des activités.
La bonification est valable au titre de l'année universitaire en cours
Chaque composante pédagogique propose une liste de bonifications spécifiques
Liste des enseignements donnant droit à bonification

Valorisation semestre 1 et ou 2

Activité sportive (organisée dans le cadre du DAPS) :

Valorisation semestre 1 et ou 2

Participation à l'orchestre des étudiants de Toulouse :

Valorisation semestre 1 et ou 2

Participation au chœur des étudiants de Toulouse :

Valorisation semestre 1 et ou 2

Ateliers de pratiques artistiques proposés et administrés par l'Espace Culturel, animés par des intervenants professionnels /

Ouverture des bonifications pour :

- lecture à haute voix
- chorale
- photographie argentique
- photographie numérique et nouvelles technologies
- musique assistée par ordinateur
- critique cinéma

Objectifs communs :

Développer une culture générale et artistique

Stimuler la créativité

Travailler l'oralité

Travailler son rapport à l'autre dans un groupe intergénérationnel et éclectique

Confronter son travail à un public.

Acquérir des qualités transférables dans la vie professionnelle et personnelle

Barèmes de notation : présentiel, implication, restitution.

En réflexion pour une bonification : l'atelier vidéo, arts plastique, écriture etc...

Inscription par formulaire auprès de l'Espace Culturel, gratuit pour les étudiants qui profitent des bonifications.

Engagement citoyen : Valorisation semestre 2

Conformément aux textes en vigueur :

La Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

- Décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle ;

- Circulaire du 5 octobre 2017 relative à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle directe du ministère en charge de l'enseignement supérieur.

Les engagements reconnus et pouvant donner droit à bonification sont les suivants : une activité militaire dans la réserve opérationnelle, un engagement de volontariat chez les sapeurs-pompiers, un engagement de volontariat dans les Armées. L'engagement doit durer au minimum 6 mois entre les mois de septembre à mars de l'année universitaire pour laquelle l'étudiant souhaite prétendre à la bonification.

La bonification est prise en compte pour le calcul de la moyenne générale du semestre pair de l'année en cours et ne peut être octroyée que trois fois au cours du cursus de l'étudiant (une fois en licence, une fois en maîtrise, une fois en master).

.Concours d'éloquence ouvrant Droit à bonification : (Droit) Valorisation Semestre 2

Les étudiants participant aux concours ci-dessous peuvent obtenir une bonification dès lors qu'ils ont été sélectionnés par une instance organisatrice du concours auquel ils participent ;

- 1) Concours interaméricain des droits de l'homme
- 2) Concours Charles Rousseau
- 3) JESSUP
- 4) Concours René Cassin
- 5) Concours de plaidoirie Willem
- 6) Concours de plaidoirie en propriété intellectuelle CN2PI
- 7) Concours Georges Vedel
- 8) Concours d'arbitrage de ScPo Paris
- 9) Concours Claude Lombois droit international
- 10) Concours international d'Arbitrage Francophone de Montpellier
- 11) Trophée du meilleur jeune fiscaliste (Ernst & Young)
- 12) European Human Rights Moot Court Competition
- 13) Frankfurt Investment Arbitration Court Moot
- 14) Concours Lysias
- 15) Concours national d'éloquence
- 16) Paris International Model United Nations (PIMUN)
- 17) Digital Law Moot Court Competition
- 18) As de la plaidoirie (seulement à partir de la demi-finale)
- 19) Prix juridique Internet et media
- 20) Le marathon du droit
- 21) La Simulation de l'Organisation de l'aviation civile internationale
- 22) Les joutes de la Tesla